

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE  
RURALE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIÈRES

---+---+---+---

LE DÉCRET N° 79/494 /du 12/09/79  
portant titularisation et nomination  
au 1° échelon de Monsieur MAPANGUI  
Antoine, Ingénieur d'Agriculture  
Stagiaire des cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des Services Techni-  
ques (Agriculture) Avancement 1977.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1974 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires des cadres ;

D.F.P. Vu l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques  
de la République du Congo ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires  
de la République Populaire du Congo ;

D.B. Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-  
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du  
3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°63/81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomi-  
nation et révocation des fonctionnaires des cadres de la Répu-  
blique du Congo ;

Vu le Décret n°65/170/P-BE du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.C.F. Vu le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Pari-  
taire d'avancement en date du 31 Janvier 1979 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur MAPANGUI Antoine, Ingénieur d'Agriculture Sta-  
giaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techni-  
ques (Agriculture) est titularisé et nommé au 1° échelon de son grade  
pour compter du 14 Avril 1977 - ACC et RSMC néant.

.../...

Article 2.- Le présent Decret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 12 Septembre 1979

Le Ministre de l'Economie Rurale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Jean I T A D I .-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S .-

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS

- JORPC.....1
- SGEPT/DFP.....2
- DFP.....2
- DB.....3
- DCF.....2
- MER.....1
- DGER.....2
- DAAF/DOSSIER.....3
- DAE.....2
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2